

0951 05/18
64215 EURCOM UW
21877 COMEU B

to all										
M.D.	D.H.D.	INFO.	TRAFF.	AGRI.	TECH.	FIN & DEV.	SOC & EMP.	BUD. AC.	GEN.	RES.

DE : C.C.E. BRUXELLES - SEG12 - S.6.
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF: 15:51 18-05-84 000079452 - 000082672

TLX-092083-S6/BER 11/50

432

TELEX HEBDOMADAIRE NR 170 DU 18 MAI 1984 ADRESSE A L'ENSEMBLE DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET BUREAUX DE PRESSE ET D'INFORMATION INDEPENDANTS DANS LES PAYS TIERS.

1. AFFAIRES INTERIEURES

1.1 BUDGET 1984

LE CONSEIL 'AFFAIRES GENERALES' A PROCÉDÉ A UN PREMIER TOUR DE TABLE SUR LES MESURES A PRENDRE POUR ASSURER LA COUVERTURE DES BESOINS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE EN COURS. LA PRESIDENCE EN A TIRE LES CONCLUSIONS SUIVANTES :

- (- LES POLITIQUES ENGAGEES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE NE DOIVENT PAS ETRE COMPROMIS.
- (- L'INSUFFISANCE DE RESSOURCES DOIT ETRE COMBLEE PAR LA CONJUGAISON D'UN ENSEMBLE DE MESURES : GESTION DE LA TRESORERIE, ECONOMIES BUDGETAIRES, BLOCAGES OU REPORTS DE CREDITS, NOTAMMENT.
- (- DES DECISIONS DEVRAIENT INTERVENIR AVANT L'ETE.

SI TOUTES LES DELEGATIONS ADHETTENT LE CARACTERE INELUCTABLE DU 'TROU', DEUX DELEGATIONS NE RECONNAISSENT PAS ENCORE A CE STADE QUE DE NOUVELLES RESSOURCES SONT INEVITABLES.

LE CONSEIL 'AFFAIRES GENERALES', QUI ENTEND CONSERVER LA MAITRISE DE CE DOSSIER, A DEMANDE QUE LE COREPER SURVEILLE ATTENTIVEMENT L'EVOLUTION DE LA TRESORERIE ET EXAMINE LES DIVERSES OPTIONS POSSIBLES EN LA MATIERE.

(CETTE SEMAINE, LA COMMISSION A ARRETE UN CERTAIN NOMBRE DE DISPOSITIONS POUR LA SURVEILLANCE ET LA GESTION DU BUDGET 84 ET ACHEVE SES TRAVAUX SUR L'AVANT-PROJET DE BUDGET 85 QUI POURRAIT ETRE ADOPTE DES MERCREDI PROCHAIN ET PRESENTE AU PARLEMENT).

LORS DE LA REUNION DU COREPER LE LENDEMAIN, LE REPRESENTANT IRLANDAIS A FAIT PART DE L'INTENTION DE LA FUTURE PRESIDENCE DE VEILLER A CE QUE LES CONDITIONS SOIENT REUNIES POUR L'ADOPTION D'UN BUDGET SUPPLEMENTAIRE LORS DU CONSEIL 'BUDGET' PREVU AU PLUS TARD LES 18 ET 19 JUILLET.

1.2 INFORMELLE DES MINISTRES DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

PARTI LES PRINCIPAUX SUJETS EVOQUES A RAMBOUILLET LE WEEK-END DERNIER, ON RETIENDRA LES POINTS SUIVANTS SUR LESQUELS LES MINISTRES DES DIX ONT ADOPTE UNE ATTITUDE POSITIVE :

A) SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN
UN GROUPE A HAUT NIVEAU PREPARERA POUR LA REUNION INFORMELLE DE SEPTEMBRE EN IRLANDE UN RAPPORT SUR LES POSSIBILITES D'APPROFONDIR LE SME LARGEMENT INSPIRE DES SUGGESTIONS PRESENTEES PAR LA COMMISSION, ET CONCERNANT NOTAMMENT LE ROLE DE L'ECU PUBLIC ET PRIVE.

Western Union International Telex

Western Union International, Inc.

2
B) INSTRUMENT DIT DES EMPRUNTS COMMUNAUTAIRES.
LA COMMISSION VA SOUMETTRE AU CONSEIL UNE PROPOSITION
D'AUGMENTATION DU PLAFOND DU MECANISME (ACTUELLEMENT DE 6
MILLIARDS D'ECUS DONT 4 MILLIARDS ONT ETE UTILISES POUR UN PRET
A LA FRANCE EN 1983). LES MINISTRES DEVRAIENT PRENDRE UNE
DECISION FINALE LORS DE LEUR REUNION FORMELLE DU 4 JUIN
PROCHAIN.

1.3 REVISION FEDER

LE CONSEIL EST PARVENU A UN ACCORD D'ORIENTATION SUR LES 4
PROBLEMES ESSENTIELS QUI LUI ETAIENT SOUMIS :
(- FIXATION DES LIMITES INFERIEURES ET SUPERIEURES DES
INTERVENTIONS POUR CHAQUE ETAT MEMBRE (''FOURCHETTES'').
(- DECISION DU CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE POUR LES
PROGRAMMES.
(- TAUX DE PARTICIPATION DU FONDS FIXE A 50 0/0 POUVANT ETRE
PORTE A 55 0/0 DANS CERTAINS CAS.
(- ADOPTION D'UNE LISTE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES NON
ELIGIBLES.

LE COREPER A ETE CHARGE DE REGLER LES DERNIERS PROBLEMES
MINEURS RESTES EN SUSPENS.

SUITE A CES RESULTATS, M. GIOLITTI A EXPRIME SON OPTIMISME
QUANT A L'ISSUE PROCHAINE DE LA REVISION DU REGLEMENT FEDER ET
A SOULIGNE LE FAIT QUE LA POLITIQUE REGIONALE SE DEVAIT
D'ACCENTUER SON CARACTERE ''COMMUNAUTAIRE'' ET D'ACCROITRE SON
EFFICACITE. LE PASSAGE AU FINANCEMENT DE PROGRAMMES AINSI QUE
L'ETABLISSEMENT D'UN LIEN PLUS ETROIT AVEC LES OBJECTIFS DES
AUTRES POLITIQUES DE LA COMMUNAUTE VONT DANS CE SENS.

APRES LA REVISION DU FONDS SOCIAL, L'ACCORD SUR LE FONDS
REGIONAL REPRESENTERA UN NOUVEAU PROGRES VERS LA DEFINITION
D'UNE POLITIQUE STRUCTURELLE D'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE.

(IL A ETE DECLARE A CETTE OCCASION PAR LE CONSEIL QUE LES
TRAVAUX AU SUJET DES PROGRAMMES INTEGRES MEDITERRANEENS
CONTINUERONT A LA LUMIERE DES ORIENTATIONS DONNEES PAR LE
CONSEIL EUROPEEN).

1.4 ADAPTATION REGLEMENTS FRUITS ET LEGUMES FRAIS

A LA SUITE D'UN VOTE A LA MAJORITE, LE CONSEIL A FIXE LE 1ER
JUIN 84 COMME DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES REGLEMENTS FRUITS ET
LEGUMES FRAIS ADOPTES LE 14 NOVEMBRE DERNIER DANS LE CADRE DE
L'ADAPTATION DE L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE EN VUE DE
L'ELARGISSEMENT.

(CETTE ADAPTATION AURA PRINCIPALEMENT POUR EFFET D'ACCROITRE LA
PREFERENCE COMMUNAUTAIRE DU DOUBLE POINT DE VUE :
(- DE L'AMENAGEMENT DES PRIX DE REFERENCE
(- DE L'ELARGISSEMENT DE LA LISTE DES PRODUITS SOUMIS A PRIX DE
REFERENCE.

EN OUTRE LA NOUVELLE REGLEMENTATION PREVOIT DES DISPOSITIONS
POUR RENFORCER LE ROLE DES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS EN VUE
D'UNE MEILLEURE RATIONALISATION DE LA PRODUCTION).

1.5 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT : ENERGIE

LA COMMISSION A APPROUVE UNE SERIE DE PROPOSITIONS DE
PROGRAMMES D'ACTION ET DE RECHERCHE COUVRANT LES SECTEURS

SUIVANTS

A) HYDROCARBURES

UN PROGRAMME DE RECHERCHE EN MATIERE DE PRODUCTION ET D'UTILISATION DES HYDROCARBURES, PROGRAMME QUI PORTE NOTAMMENT SUR LA MEILLEURE UTILISATION DU GAZ NATUREL ET DES DIFFERENTS ELEMENTS DE LA DISTILLATION DU PETROLE, AINSI QUE SUR DES RECHERCHES RELATIVES AUX MOTEURS ET A L'AMELIORATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION DES GISEMENTS.

B) FUSION THERMO-NUCLEAIRE :

LE PROCHAIN PROGRAMME QUADRIENNAL (1985/1989) DE RECHERCHE EN MATIERE DE FUSION THERMO-NUCLEAIRE. CE PROGRAMME COUVRE L'ENSEMBLE DES ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE ET DES ETATS MEMBRES DANS CE DOMAINE QUI SONT AINSI ETROITEMENT INTEGRES. IL VISE NOTAMMENT A L'EXTENSION DU PROGRAMME JET JUSQU A SES PLEINES PERFORMANCES ET AU DEVELOPPEMENT DES AUTRES TRAVAUX DE RECHERCHE QUI PERMETTRONT DE PREPARER L'ETAPE ULTERIEURE AU COURS DE LA PROCHAINE DECENNIE. IL PREVOIT AUSSI L'INSTALLATION D'UN LABORATOIRE SUR LE TRITIUM A ISPRA (CE QUI COMPENSERA L'ARRET DU PROGRAMME SUPER SARA).

1.6 TELECOMMUNICATIONS

LA COMMISSION A ADOPTE UNE IMPORTANTE COMMUNICATION AU CONSEIL SUR LES TELECOMMUNICATIONS. C'EST UN DES DOMAINES PRIORITAIRES QUI AVAIT ETE RETENU DANS LES TRAVAUX DU CONSEIL EUROPEEN. LA COMMISSION PROPOSE UN PROGRAMME D'ACTION QUI PORTE NOTAMMENT SUR LE DEVELOPPEMENT D'UN MARCHÉ COMMUNAUTAIRE DES TERMINAUX, SUR L'ETABLISSEMENT DE PROJETS TRANSNATIONAUX D'INFRASTRUCTURES D'INTERET COMMUN ET SUR LA MISE EN OEUVRE DE L'OUVERTURE DU MARCHÉ DES EQUIPEMENTS. EN OUTRE, UNE CONCERTATION ENTRE ETATS MEMBRES ET COMMISSION DEVRAIT ETRE ORGANISEE SUR LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS. L'ACTION COMMUNAUTAIRE DANS CE DOMAINE EST L'UN DES PROGRAMMES AUXQUELS LE CONSEIL EUROPEEN DE FONTAINEBLEAU POURRAIT DONNER UNE IMPULSION POLITIQUE.

1.7 CONTROLE DES PERSONNES AUX FRONTIERES

LE CONSEIL 'AFFAIRES GENERALES' A MARQUE SON ACCORD SUR LE TEXTE DU PROJET DE RESOLUTION SUR L'ALLEGEMENT DES CONTROLES AUX FRONTIERES MAIS A CHARGE LE COREPER DE POURSUIVRE SES TRAVAUX EN VUE D'UNE ADOPTION RAPIDE DE LA RESOLUTION, SI POSSIBLE AVANT LES ELECTIONS DU PARLEMENT. (DES DIVERGENCES SUBSISTENT SUR LE CARACTERE 'MIXTE' OU NON DE LA RESOLUTION).

1.8 ENTRAVES TECHNIQUES

LE CONSEIL 'AFFAIRES GENERALES' N'A PU QUE CONSTATER QU'UNE RESERVE D'EXAMEN SUBSISTE QUI EMPECHE L'ADOPTION FORMELLE DES 15 DIRECTIVES EN INSTANCE.

DE CE FAIT, L'ENTREE EN VIGUEUR DU 'NOUVEL INSTRUMENT' DE POLITIQUE COMMERCIALE (TELEX DU 18 AVRIL) SE TROUVE RETARDEE.

1.9 TVA : 16EME DIRECTIVE

LA COMMISSION A APPROUVE LE CONTENU D'UNE PROPOSITION DE DIRECTIVE DU CONSEIL QUI VISE A EVITER LA DOUBLE IMPOSITION DE LA TAXE A LA VALEUR AJOUTEE EN CAS D'ACHAT PAR UN PARTICULIER D'UN BIEN USAGE (MARCHANDISES D'OCCASION) EN PROVENANCE D'UN AUTRE PAYS MEMBRE. CETTE DIRECTIVE POURRA ETRE D'UN GRAND INTERET POUR DES ACHATS IMPORTANTS (PAR EXEMPLE AUTOMOBILE, REMORQUE, BATEAU DE PLAISANCE, ETC...). ELLE FAIT SUITE A UN ARRET DE LA COUR DE JUSTICE QUI AVAIT CONDAMNE CETTE DOUBLE IMPOSITION.

**X 2. ELARGISSEMENT**
-----**2.1 CONFERENCE MINISTERIELLE CEE-PORTUGAL (14 MAI)**
-----**A) PECHE**

APRES D'ULTIMES COMPROMIS, LA COMMUNAUTE A ETE EN MESURE DE PRESENTER UNE DECLARATION SUBSTANTIELLE ET COMPLETE SUR LE CHAPITRE DE LA PECHE. (AU NIVEAU DES DIX, IL AVAIT ETE RECONNU QU'IL CONVIENT DE PROCEDER AVANT L'ADHESION A L'ADAPTATION DE L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE EN CE DOMAINE. EN SEANCE, LA DELEGATION PORTUGAISE, TOUT EN RESERVANT SA REPONSE, A ANTICIPE AVEC FERMETE SUR PLUSIEURS OBJECTIONS DE FOND, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LA QUESTION DES SARDINES ET DES CONSERVES DE POISSON).

B) AGRICULTURE

LES DEUX PARTIES ONT CONSTATE LEUR ACCORD SUR L'APPROCHE GENERALE DE CE CHAPITRE. LES RESULTATS ACQUIS PERMETTENT D'ENGAGER RESOLUMENT LES NEGOCIATIONS SUR LE FOND.

ENFIN, DEUX ACCORDS ONT ETE ENREGISTRES LORS DE CETTE SESSION :
(- APPLICATION PENDANT 5 ANS DU TAUX ZERO DE TVA A CERTAINS 'INPUTS' AGRICOLES ET, PLUS IMPORTANT, APPLICATION PERMANENTE DU TAUX ZERO SUR CERTAINS PRODUITS ALIMENTAIRES,
(- FIXATION DU SEUIL (1,5 MIO ECU) AU DELA DUQUEL LES INVESTISSEMENTS DIRECTS DES PAYS DE LA COMMUNAUTE ACTUELLE POURRONT ETRE SOUMIS PREALABLEMENT A L'ACCORD DU GOUVERNEMENT PORTUGAIS.

PARMI LES PROBLEMES QUI RESTENT A REGLER, LA PRESIDENCE A RAPPELE CEUX DES AFFAIRES SOCIALES, DES BREVETS, DES PRODUITS AGRICOLES TRANSFORMES ET DE L'ADHESION DU PORTUGAL A LA B.E.I.

2.2 ESPAGNE : AGRICULTURE (VIN)

LA COMMISSION A COMPLETE SA POSITION (TELEX DU 4 MAI) SUR LE REGIME TRANSITOIRE A APPLIQUER DANS LE SECTEUR VITI-VINICOLE EN PROPOSANT CERTAINES DISPOSITIONS PARTICULIERES EN MATIERE D'APPELLATION POUR DEUX PRODUITS SPECIFIQUES ELABORES DANS CERTAINS ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE ACTUELLE.

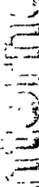
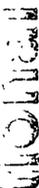
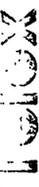
(ATTENTION DIS : LA COMMISSION PROPOSE PLUS PARTICULIEREMENT QUE LES DEUX ETATS MEMBRES CONCERNES -LE ROYAUME-UNI ET L'IRLANDE- SOIENT AUTORISES A MAINTENIR PENDANT SEPT ANNEES APRES L'ADHESION LES APPELLATIONS 'BRITISH' ET 'IRISH SHERRY'. FIN DIS).

3. RELATIONS EXTERIEURES
-----**3.1 NEGOCIATIONS ACP-CEE**

LE CONSEIL S'EST FELICITE DES PROGRES IMPORTANTS ACCOMPLIS A LA CONFERENCE DE FIDJI ET DE L'ATMOSPHERE CONSTRUCTIVE ET AMICALE QUI A PRESIDE AUX NEGOCIATIONS.

IL A CONSTATE QUE EN CE QUI CONCERNE LES ORIENTATIONS COMMUNES QUI SE SONT DEGAGEES, LES TRAVAUX DE REDACTION DE LA FUTURE CONVENTION ALLAIENT MAINTENANT ETRE ACTIVEMENT ENGAGES.

DANS LE CAS DES QUESTIONS SUR LESQUELLES LA POSITION DE LA COMMUNAUTE DOIT ETRE COMPLETEE ET PRECISEE, LE CONSEIL A PRIS CONNAISSANCE DES SUGGESTIONS DE LA COMMISSION ET A CHARGE LE COREPER D'APPROFONDIR LA POSITION INTERNE DE LA COMMUNAUTE,



NOTAMMENT

- (- DROITS DE L'HOMME,
- (- COMMERCE (REGLES D'ORIGINE, ACCES DES PRODUITS ACP Y COMPRIS LES PRODUITS AGRICOLES),
- (- STABEX,
- (- PRODUITS AGRICOLES DISPONIBLES,
- (- SECHERESSE ET DESERTIFICATION : LA COMMISSION DOIT FAIRE RAPIDEMENT DES PROPOSITIONS,
- (- PECHE,
- (- INVESTISSEMENTS,
- QUESTIONS MINIERES ET ENERGETIQUES (EN PARTICULIER, ASSOULPISSEMENT DES REGLES DU SYSMIN).

EN DEHORS DES DIFFERENTS THEMES SPECIFIQUES, M. PISANI A EGALEMENT FAIT DES SUGGESTIONS AU CONSEIL AU SUJET DE LA STRUCTURE DE LA FUTURE CONVENTION, STRUCTURE QUI POURRAIT COMPRENDRE DEUX PARTIES : UNE PARTIE GENERALE (CONVENTION DE DE BASE) ET UNE PARTIE SPECIFIQUE SOUS FORME DE PROTOCOLE, COUVRANT LES PRINCIPAUX INSTRUMENTS ET DOMAINES DE LA COOPERATION, CE QUI PERMETTRAIT D'ADAPTER PLUS FACILEMENT CES DIFFERENTS ELEMENTS ET D'INTRODUIRE UNE PLUS GRANDE FLEXIBILITE DU POINT DE VUE DE LA DUREE DES DIFFERENTES PARTIES DE LA CONVENTION.

LE CONSEIL PREPARERA LA 4EME CONFERENCE QUI SE TIENDRA LES 28 ET 29 JUIN A LUXEMBOURG LORS DE SA PROCHAINE SESSION DES 18 ET 19 JUIN.

3.2 JAPON

LE PRESIDENT A EFFECTUE UNE VISITE OFFICIELLE AU JAPON, DU 9 AU 12 MAI, A L'OCCASION DE LAQUELLE IL A ETE RECU EN AUDIENCE PAR SA MAJESTE L'EMPEREUR ET A EU DES ENTRETIENS AVEC LE PREMIER MINISTRE, LES PRINCIPAUX MINISTRES DE SON GOUVERNEMENT, DES MEMBRES DE LA DIETE, DES REPRESENTANTS DU MONDE DES AFFAIRES JAPONAIS ET EUROPEENS. IL S'EST EGALEMENT ADRESSE AUX JEUNES JAPONAIS ET A RENCONTRE LA PRESSE.

CETTE VISITE A REPONDU AUX ATTENTES DES DEUX PARTIES ET PEUT ETRE CONSIDEREE COMME UNE REUSSITE. ELLE A PERMIS AU PRESIDENT D'EXPLIQUER L'ETAT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'INTEGRATION DE LA COMMUNAUTE ET D'ENCOURAGER LE JAPON A S'INTERNATIONALISER DAVANTAGE ET NOTAMMENT D'ASSUMER DES OBLIGATIONS, DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE, COMMERCIAL, D'AIDE AU DEVELOPPEMENT, ETC..., A LA MESURE DE SON POIDS ECONOMIQUE. LES RESULTATS DE CE VOYAGE DEVRAIENT SE CONCRETISER A L'AVENIR DANS UN APPROFONDISSEMENT DE LA COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE ET LE JAPON.

LE 15 MAI S'EST TENUE, A BRUXELLES, LA PREMIERE REUNION A NIVEAU MINISTERIEL ENTRE LA COMMISSION ET PLUSIEURS MINISTRES JAPONAIS (AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE ET INDUSTRIE, AGENCE DE PLANIFICATION ECONOMIQUE). LES ECHANGES DE VUES ONT PORTE SUR L'ENSEMBLE DES RELATIONS CEE-JAPON DANS LE CONTEXTE LE PLUS LARGE (QUESTIONS ECONOMIQUES, MONETAIRES, FINANCIERES, COMMERCIALES, AINSI QUE POSSIBILITES DE COOPERATION DANS LES DOMAINES INDUSTRIEL, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT)

3.3 CHYPRE

A JOINT PROGRAMMING MISSION OF OFFICIALS FROM THE COMMISSION SERVICES AND THE EIB TOOK PLACE IN NICOSIA FROM 11-14 MAY IN ORDER TO IDENTIFY WITH THE CYPRIOT AUTHORITIES SUITABLE PROJETS FOR FINANCING UNDER THE TERMS OF THE 2D EEC-CYPRUS FINANCIAL PROTOCOL WHICH ENTERED INTO FORCE ON 1.5.84. AND PROVIDES FOR 44 MECU IN FINANCIAL AID. THE DISCUSSIONS TOOK PLACE IN A POSITIVE AND CONSTRUCTIVE ATMOSPHERE, AND A LARGE MEASURE OF AGREEMENT WAS REACHED ON THE POSSIBLE FUTURE ALLOCATION OF FUNDS. FURTHER DISCUSSIONS WILL TAKE PLACE IN ORDER TO FINALISE THE DETAILS.

3.4 YEMEN DU NORD

LE CONSEIL A CONFIRME L'ACCORD INTERVENU AU COREPER (TELEX DU 4 MAI) AUTORISANT LA COMMISSION A PROCEDER A L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS AVEC CE PAYS EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN ACCORD DE COOPERATION AVEC LA REPUBLIQUE ARABE DU YEMEN.

3.5 SOMMET ECONOMIQUE OCCIDENTAL

LE CONSEIL 'AFFAIRES GENERALES' A ADOPTE SANS VERITABLE DEBAT DEUX DECLARATIONS ELABOREES DANS LE COMITE 113 SUR :

- (- UN NOUVEAU ROUND DE NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES AU GATT,
- (- L'ACCELERATION DU TOKYO ROUND TARIFAIRE.

NOUS RENDRONS COMPTE LA SEMAINE PROCHAINE DES RESULTATS DES TRAVAUX DE LA SESSION MINISTERIELLE DE L'OCDE QUI SE TIENT ACTUELLEMENT A PARIS ET QUI PREPARE, ENTRE AUTRES, LES DEBATS SUR CES POINTS DU SOMMET ECONOMIQUE OCCIDENTAL QUI SE TIENDRA A LONDRES LE MOIS PROCHAIN.

3.6 COOPERATION POLITIQUE

A) AFGHANISTAN

LES MINISTRFS DES AFFAIRES ETRANGERES DES DIX, REUNIS LE 14 MAI A BRUXELLES EN MARGE DU CONSEIL, ONT ADOPTE LA DECLARATION SUIVANTE SUR L'AFGHANISTAN :

((LES FORCES SOVIETIQUES POURSUIVENT DEPUIS PLUSIEURS SEMAINES UNE OFFENSIVE D'ENVERGURE DANS DIVERSES PROVINCES D'AFGHANISTAN ET NOTAMMENT DANS LA REGION DU PANJSHEER. LES DIX CONSIDERENT QUE LES MOYENS ACCRUS OU NOUVEAUX UTILISES A CETTE OCCASION, EN PARTICULIER LES BOMBARDLEMENTS AERIENS A HAUTE ALTITUDE, NE PEUVENT QU'ACCENTUER SOUFFRANCES ET DESTRUCTIONS SANS POUR AUTANT ECOURTER UN CONFLIT DEPOURVU D'ISSUE MILITAIRE. CES ATTAQUES NE PEUVENT QUE CONDUIRE A L'AUGMENTATION DU NOMBRE DES SANS-ABRI ET DES REFUGIES. EN FAIT, CE RECOURS AGGRAVE A LA FORCE CONFIRME LA TENACITE DE LA RESISTANCE ET LES DIFFICULTES RENCONTREES POUR EN VENIR A BOUT.

DANS CES CIRCONSTANCES, LES DIX SE DOIVENT DE REITERER LEUR ATTACHEMENT AUX PRINCIPES CONTENUS DANS LES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS-UNIES ET DERNIEREMENT RAPPELES A L'OCCASION DU QUATRIEME ANNIVERSAIRE DE L'INTERVENTION SOVIETIQUE. A SAVOIR QUE LE RETRAIT DES TROUPES ETRANGERES, LA LIBRE-DETERMINATION DU PEUPLE AFGHAN, LE RETOUR VOLONTAIRE DES REFUGIES, LE NON-ALIGNEMENT DE L'AFGHANISTAN SONT LES CONDITIONS D'UN REGLEMENT HONORABLE, JUSTE ET DURABLE POUR TOUTES LES PARTIES EN CAUSE. LES DIX LANCENT UN NOUVEL APPEL A L'UNION SOVIETIQUE POUR QU'ELLE S'ENGAGE DANS CETTE VOIE ET CONTRIBUE AUX EFFORTS ENTREPRIS A CETTE FIN PAR LE SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS-UNIES''.



B) EXPORTATIONS PRODUITS CHIMIQUES
LE CONSEIL 'AFFAIRES GENERALES' A CONSTATE, QU'A LA SUITE DE
L'ACCORD DANS LE CADRE DE LA COOPERATION POLITIQUE, IL Y AVAIT
UNANIMITE SUR LA NECESSITE DE MESURES DE CONTROLES A
L'EXPORTATION POUR 5 PRODUITS SUSCEPTIBLES D'ENTRER DANS LA
FABRICATION D'ARMES CHIMIQUES.

IL A EGALEMENT NOTE QUE TOUS LES ETATS MEMBRES ONT DEJA PRIS OU
S'APPRESENTENT A PRENDRE LES MESURES NECESSAIRES AU PLAN NATIONAL
ET EST CONVENU QU'ELLES INTERVIENDRONT SUR UNE BASE COORDONNEE
CONFORMEMENT AUX ART. 224 ET 225 DU TRAITE.

LE CONSEIL A CHARGE LE COREPER DE PROCEDER POUR L'AVENIR A UNE
ETUDE APPROFONDIE DES PROBLEMES JURIDIQUES, TECHNIQUES ET DE
COMPETENCE QUE POSE CE TYPE DE MESURES. IL A ETE FAIT REFERENCE
A CET EGARD AUX PRECEDENTS DE LA POLOGNE ET DES MALOUINES. IL
APPARTIENT A LA COMMISSION D'INTERVENIR EVENTUELLEMENT AU TITRE
DE L'ART. 225 CEE.

3.7 ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CACAO (GENEVE, 7-25 MAI 1984)

M. PISANI A ATTIRE L'ATTENTION DU CONSEIL SUR L'IMPORTANCE
ATTACHEE PAR LES ACP A CETTE NEGOCIATION, IMPORTANCE QUE CEUX-
CI ONT TENU A SOULIGNER A FIDJI, LORS DE LA 9EME SESSION DU
CONSEIL ACP/CEE. LA COMMISSION A EGALEMENT FAIT ETAT DE LA
PREOCCUPATION DE LA COMMISSION SUR L'ETAT INSUFFISANT
D'ELABORATION, A CE STADE DE LA NEGOCIATION, DE LA POSITION
COMMUNE DE LA COMMUNAUTE ET INVITE DE FACON PRESSANTE LES ETATS
MEMBRES A POURSUIVRE ACTIVEMENT LEURS DISCUSSIONS A CET EFFET.

LE COREPER DU 16 MAI A INVITE LES EXPERTS A POURSUIVRE DANS CE
SENS LEURS EFFORTS DE COORDINATION A GENEVE MEME ET A RENDRE
COMPTE DES RESULTATS DE CES TRAVAUX, AINSI QUE DE L'EVOLUTION
DE LA NEGOCIATION LORS DU COREPER DU 23 MAI.

3.8 CONVENTION CEE/UNRWA

AU COURS DE LA SESSION DU CONSEIL DES 14/15 MAI, LES ETATS
MEMBRES ONT MARQUE LEUR ACCORD SUR LE TEXTE DE LA CONVENTION A
CONCLURE AVEC L'UNRWA. PAR CE TEXTE LA COMMUNAUTE S'ENGAGERAIT
A FOURNIR A L'UNRWA POUR LA PERIODE 1984-1986 UN MONTANT DE 50
MILLIONS D'ECU POUR LE PROGRAMME D'EDUCATION DE L'UNRWA, AINSI
QU'UNE AIDE ALIMENTAIRE EN NATURE ET EN ESPECES DONT LE
MONTANT, LA FORME ET LES CONDITIONS D'OCTROI SERAIENT
DETERMINEES CHAQUE ANNEE. L'ADOPTION DEFINITIVE DE LA CONVENTION
ET SON ENTREE EN VIGUEUR SONT SUBORDONNEES BIEN ENTENDU A LA
DECISION FORMELLE DU CONSEIL APRES AVIS DU PARLEMENT.

E. NOEL, SECRETAIRE GENERAL, COMEUR
NNNN

64215 EURCOM UN
21877 COMEU B
VIA WUI A

Western Union



International Telex



International, Inc.

International Telex



Western Union International, Inc.



International